



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Direction départementale des territoires

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

<b>Rédacteur :</b>	Xavier Curely et Thierry Moine
<b>Objet de la réunion :</b>	Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
<b>Ordre du Jour :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU de la commune de Favorney pour l'aménagement d'une maison adaptée aux personnes âgées</li><li>- Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU de la commune d'Echenans-sous-Mont-Vaudois pour l'accueil d'une École des Arts du Cirque</li><li>- Autorisations d'occupation du sol</li></ul>
<b>Date :</b>	12 octobre 2018
<b>Lieu :</b>	DDT de Haute-Saône
<b>Participants :</b>	<p><u>Membres de la CDPENAF avec voix délibérative :</u></p> <p>Mme Christiane Nez, cheffe du Service Agricole, représentant M. le Préfet,</p> <p>M. Xavier Curely, adjoint au chef du service urbanisme à la DDT représentant M. le directeur départemental des territoires,</p> <p>M. Daniel Georges, représentant l'association des maires,</p> <p>M. Thierry Chalmin, président de la Chambre d'agriculture,</p> <p>M. Frédéric Quiclet, représentant de la Coordination rurale, pour les deux premiers points de l'ordre du jour,</p> <p>M. Nicolas Guillemont, représentant de l'INAO,</p> <p>M. Michel Varlet, représentant des propriétaires agricoles,</p> <p><u>A titre consultatif :</u></p> <p>M. Thierry Moine, service urbanisme DDT 70,</p> <p>Mme Maria Gigandet, service urbanisme DDT 70,</p>

<b>Étaient excusés :</b>	<p>Mme Christine Yoder, Chambre d'agriculture,  M. Dominique Gillet, représentant de la Fédération de pêche,  M. Ghislain Henry, représentant des Jeunes agriculteurs, sauf pour le premier point de l'ordre du jour,  Mme Marie-Agnès Devaux, service territorial et mobilités DDT 70,  M. Sylvain Obi, service territorial et mobilités DDT 70, pour le deuxième point de l'ordre du jour,  Mme Sylvaine Thomassin, service urbanisme DDT 70, pour les deux premiers points de l'ordre du jour,</p>	
	<p>M. Sylvain Crucerey, représentant de la FDSEA et donnant pouvoir à M. Thierry Chalmin,  M. Laurent Seguin, représentant le Conseil départemental de la Haute-Saône,  M. Bernard Gaudinet, représentant de la Confédération paysanne,  Mme Danièle Simonin, représentante de Haute-Saône Nature Environnement,</p>	
<b>Diffusion :</b>	Pour attribution	Membres de la CDPENAF
	Pour suite à donner	DDT SUHC

Mme Christiane NEZ ouvre la séance à 9h00, et constate que le quorum n'est pas atteint avec sept voix délibératives (y compris un pouvoir donné par le FDSEA) sur dix nécessaires. Il est convenu que l'avis des membres présents soit recueilli par écrit pour chaque dossier et qu'une consultation écrite complémentaire soit lancée après la réunion pour finaliser, dans le respect du quorum, les avis attendus de la CDPENAF.

La présidente rappelle l'ordre du jour de la réunion et la commission examine les dossiers.

Par courrier électronique du 24 octobre 2018, la consultation complémentaire est lancée. Quatre membres de la commission ont apporté leur avis dans le délai imparti, à savoir M. Frédéric Quiclet (pour le point n°3 de l'ordre du jour), M. Laurent Seguin, M. Eric Corradini et M. Bernard Gaudinet.

Les avis de la commission détaillés ci-après, sont donc pris dans le respect du quorum avec 10 voix exprimées pour le point n°1 de l'ordre du jour et 11 voix exprimées pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour.

Présentation de la déclaration de projet

Maria Gigandet présente un diaporama rappelant les grandes lignes de la procédure de mise en compatibilité d'un document d'urbanisme par déclaration de projet. Cette procédure permet d'adapter un document d'urbanisme pour la réalisation d'un projet d'intérêt général. Il peut modifier le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du document d'urbanisme sans en dénaturer l'esprit.

Cette procédure nécessite l'avis de la CDPENAF dès lors qu'il entraîne une ouverture à l'urbanisation ou la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Deux procédures de ce type sont présentées lors de la présente CDPENAF. Plusieurs autres sont en cours actuellement dans le département.

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Favorney pour l'aménagement d'une maison adaptée aux personnes âgées

Monsieur le Maire de Favorney présente le projet de réalisation d'une maison seniors sur une propriété de 4 ha qui composait le centre d'insémination artificielle « Genelevage ». Une grande partie de cette zone du PLU est classée en zone A, en sachant que sa vocation agricole n'est plus avérée, avec notamment la mise en place d'un ensemble intergénérationnel (groupe scolaire, maison des assistantes maternelles, seniors).

La déclaration de projet permettra de reclasser le terrain nécessaire pour les seniors en zone urbanisée Ubec.

Monsieur le Maire de Favorney, également membre de la CDPENAF, ne participe pas au vote.

**En application des articles L.153-16 et L.142-5 du Code de l'urbanisme, la commission émet un avis favorable à dix voix sur dix.**

Pour le président,



Christiane Nez